

Décision

Générale

colonial

Décision n° 386 accordant un congé administratif de Six Mois à M. Thombrau, comptable contractuel.

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 avril 1948

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule contrat en date du 30 avril 1946 engageant M. hombrau en qualité de comptable contractuel, notamment en son article 5 paragraphe I.

Vul'avenant au contrat susvisé

Vula demande en date du 20 février 1948 de l'intéressé : Vu l'avis favorable du chef du service du ravitaillement général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un congé administratif de six mois pour en jouir à Arles (Bouches-du-Rhône) est accordé à M. Thombrau, comptable contractuel, en service au ravitaillement général. Art. 2.— M, Thombrau, accompagné de son épouse, rejoindra son lieu de congé par première occasion maritime pour compter du 15 avril 1948 et voyagera en 2° classe aux frais du budget local (assimilation : 3° catégorie). Art.3.— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.